ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 84329

Texte de la question

M. Sauveur Gandolfi-Scheit attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les inquiétudes exprimées par les tribunaux de commerce suite à la décision du ministère de l'économie de confier à seulement 8 tribunaux pour toute la France - au lieu de 134 actuellement -, les dossiers des entreprises en difficultés employant plus de 150 personnes. En effet, cette décision méconnaît les contraintes financières et pratiques qu'elle fera peser sur des entreprises fragilisées. Qu'il s'agisse d'envisager des mesures préventives destinées à éviter l'aggravation d'une situation, ou de gérer une période de crise, il leur faudra mobiliser du temps et de l'argent supplémentaires pour permettre le déplacement de leurs dirigeants, salariés, avocats, comptables, etc. vers ces tribunaux. Autant de moyens qui devraient en priorité être utilisés au sein de l'entreprise elle-même. De plus, ces entreprises perdront le bénéfice d'une écoute et d'une action éclairées par la connaissance du tissu économique local. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que cette réorganisation des tribunaux de commerce ne pénalise pas les entreprises moyennes.

Données clés

Auteur : M. Sauveur Gandolfi-Scheit
Circonscription : Haute-Corse (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 84329
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 juillet 2015, page 5111
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)